

Quand le théâtre croise la justice

Après avoir conçu et mis en scène plusieurs autres spectacles innovants, Lorraine de Sagazan a créé *Léviathan*, où elle met en scène une audience de comparution immédiate. Nous avons pu la rencontrer à l'issue de deux représentations au théâtre de Sartrouville et des Yvelines-CDN, le 29 novembre 2024⁽¹⁾.

Dans une vidéo⁽²⁾ consacrée à votre résidence à la Villa Médicis⁽³⁾, vous exposez l'objectif de prendre du recul sur votre pratique théâtrale et surtout de travailler sur la justice. Pourquoi ce choix ?

Ayant été moi-même concernée par la justice, d'une tout autre manière que la comparution immédiate, j'ai eu la sensation que la parole ne m'était jamais donnée alors que je me sentais directement impactée par une affaire ayant généré beaucoup de souffrances. Je me suis alors rendu compte que, dans une affaire judiciaire, on ne cherchait pas nécessairement la vérité mais une « vérité judiciaire » pouvant cohabiter avec d'autres contre-vérités, et que parfois les conflits étaient confisqués. Ce vécu personnel a généré un besoin de compréhension de l'état de délabrement de la justice, de l'absence de soin et de considération pour les victimes, de la confiscation du langage...

Ayant renoncé, pendant le premier confinement, en 2020, à un projet d'adaptation théâtrale du *Décatalogue*⁽⁴⁾, j'ai décidé de rencontrer autant de gens que de jours gâchés par la crise dans les théâtres alors fermés. Ainsi, avec plusieurs collaborateurs dont Guillaume Poix, qui signe l'écriture de *Léviathan*⁽⁵⁾ et de plusieurs autres spectacles depuis 2019, nous avons

recueilli les paroles de quatre-cents personnes inconnues de nous.

Deux sujets se sont imposés : le premier sujet est l'absence de prise en charge de la mort en France pendant ce confinement (des anciens ou des plus fragiles, dans les Ehpad), l'absence de possibilité de funérailles collectives, les conséquences d'une pensée transhumaniste galopante, considérant le vieillissement comme une maladie à éradiquer... dont a résulté notre spectacle *Un sacre*, en fin d'année 2021, après avoir créé juste avant *La Vie invisible*⁽⁶⁾.

Le deuxième sujet évoqué est celui de l'institution judiciaire, qui a du mal à générer un sentiment de justice chez la plupart des gens, qu'ils soient du côté d'auteurs d'infractions ou de victimes, d'avocats, ou même de certains employés comme des surveillants pénitentiaires rencontrés, ou d'autres intervenants en prison, médecins, infirmiers, médiateurs ou médiatrices... Cela a stimulé mon besoin d'un travail de recherche approfondi. Et c'était en effet mon sujet en allant à la Villa Médicis, puisque j'avais proposé une réflexion sur la construction du droit contemporain à partir du droit romain, mais aussi surtout d'étudier des alternatives à la logique police, tribunal, prison.

En m'extrayant de mon milieu théâtral, en

rencontrant d'autres gens, en laissant la place au doute, j'ai réfléchi sur ma pratique théâtrale et me suis approprié une grande documentation théorique, philosophique, historique. Cela a été suivi d'un important travail collectif, en particulier avec Guillaume Poix et toute l'équipe⁽⁷⁾, avec une immersion très longue dans des médiations de justice restaurative, l'étude de tribunaux populaires, de commissions vérité réconciliation, c'est-à-dire tout ce qui est organisé en dehors du tribunal, jusqu'à l'abolitionnisme pénal, le minimalisme

(1) Ces représentations, avec près de six-cents spectateurs chacune, se sont accompagnées de rencontres-débats (le 28 nov. avec Evelyne Sire-Marine, magistrate honoraire et vice-présidente de la LDH, le 29 avec Arié Alimi, avocat, auteur notamment de *l'Etat hors-la-loi*, vice-président de la LDH et initiateur du projet « Nemo », cf. encadré p. 26). Des initiatives comparables ont été conduites en Bretagne. La tournée de *Léviathan* à suivre en 2025 sur www.ldh-france.org/leviathan/.

(2) www.youtube.com/watch?v=jqV6l2JdIgo.

(3) Ce fut un séjour d'un an (saison 2022-2023) à la Villa Médicis (nommée également Académie de France, à Rome), établissement public relevant du ministère de la Culture français et accueillant en résidence des créateurs, artistes, auteurs et chercheurs renommés, sur des projets sélectionnés.

(4) Série de dix films du cinéaste polonais Kieslowski en 1989, constituant un temps fort du cinéma mondial sur les comportements humains et la société contemporaine.

(5) *Léviathan (matériau) – fragments et inédits du spectacle conçu et mis en scène par Lorraine de Sagazan*, Guillaume Poix, éd. Théâtrales, nov. 2024.

(6) Suite à une démarche assez comparable de recueil de témoignages de personnes non voyantes.

(7) Compagnie La Brèche, créée en 2015 par Lorraine de Sagazan, avec comme objectif « l'exploration d'un possible théâtre extra-vivant, incarné, et d'un jeu sans cesse au présent, introduisant constamment du réel dans les œuvres de fiction portées au plateau. Le travail de mise en scène questionne la place donnée aux spectateurs, les codes de la représentation et la nécessité de raconter les êtres humains de notre époque, leur difficulté à exister, à vivre ensemble ».

« Je me suis rendu compte que, dans une affaire judiciaire, on ne cherchait pas nécessairement la vérité mais une "vérité judiciaire" pouvant cohabiter avec d'autres contre-vérités. Ce vécu personnel a généré un besoin de compréhension de l'état de délabrement de la justice, de l'absence de considération pour les victimes, de la confiscation du langage... »

pénal... On a assisté à beaucoup de procès, de médiations, et j'ai découvert la comparution immédiate assez tardivement. La première fois, j'ai été effarée : un type qui ne parlait pas français a pris quatre ans de prison ; avec mandat de dépôt, donc il partait immédiatement en incarcération pour des faits qui me semblaient très peu vérifiés. Cela a duré douze minutes, à une vitesse absolue. Lui ne comprenait rien de ce qui se passait et, coupable ou pas, il n'y a pas eu de défense, aucune preuve...

Pourquoi avoir nommé ce spectacle *Léviathan* ?

Lorsqu'on a choisi de travailler sur la comparution immédiate, on avait déjà une grosse documentation. J'ai trouvé que « *Léviathan* » c'était intéressant, car c'est

« Je travaille beaucoup sur l'hétérotopie, théorisée par Foucault dans les années 1960, en voyant mes spectacles comme des contre-espaces et des contretemps, c'est-à-dire l'endroit où se passe non pas la représentation du réel mais un équivalent du réel. »

un titre palimpseste, à la fois un monstre biblique et évidemment l'ouvrage de Thomas Hobbes, en tant que théorie philosophique et politique très importante. Et c'est aussi plein d'autres œuvres, d'arts plastiques, avec notamment celle d'Anish Kapoor⁽⁸⁾, ressemblant un peu à ma scénographie, ou le film russe de Zviagintsev⁽⁹⁾ qui est très beau et pose en permanence la question « Qu'est-ce qui est violent ? Qui est le monstre ? ». Il y a toujours une

ambivalence dans le titre que j'aime bien parce que tout le monde sait à peu près ce qu'est le Léviathan, sans trop comprendre. On réalise que ça parle de violence, mais qu'elle n'est pas forcément à l'endroit où on la cherche...

Comment se sont décidés les choix scéniques, avec des personnages du monde de la justice masqués, d'autres emprisonnés par un treillis sur leur visage,

De *Léviathan* à « Némé » : l'urgence de vivre

« Ma dernière comparution immédiate, c'était en mars 2022. Y'a deux ans et demi.

Quand on arrive au tribunal, on est placé dans une salle d'attente avec tous les prévenus qui passeront dans la journée. Y'a quasiment que des hommes [...]. On patiente dans l'antichambre du box où on sera jugés. On s'est pas lavés depuis plusieurs jours à cause de la garde à vue. Ça pue. La comparution immédiate, elle a une odeur.

Y'a les primaires, ceux pour qui c'est la première fois. Et puis y'a les experts, comme moi, qui répondent aux questions des novices. En général, on écope d'un avocat commis d'office qui découvre le dossier le matin même. [...] C'est la loterie. Tu peux être défendu par une star du barreau ou par une brèle qui crève la dalle. Et la salle d'attente, c'est la cour des miracles. Y'a pas de CSP+. On est un petit peuple de précaires plus ou moins violents. Pour ceux qui découvrent, ça a toujours l'air manichéen. C'est pas vraisemblable. Ça manque de nuances. Ça peut pas se passer comme ça. Pas en France. Pas en 2024. Ça doit bien être plus complexe. Plus ambigu. Pourtant non. C'est aussi simple et brutal que ça. »

Khalaf est sur scène lorsqu'il prononce ce texte de la pièce *Léviathan*. Il est le seul à ne pas porter de masque, à ne pas représenter un personnage, à parler de ce qu'il a vécu. Il est le pont entre la fiction et le réel. Il incarne à la fois une figure d'observateur de la pièce, et celle du témoin du réel sur scène. Comment représenter, au théâtre, une audience pénale, elle-même produite d'une multitude de représentations, celle des fictions du droit, des conventions sociales, des rapports de domination de genre, de race et de classe ? C'était tout l'enjeu de l'écriture et de la dramaturgie de cette pièce qui permet de rendre visible cette procédure devenue la règle en matière de poursuites pénales. Elle permet de donner à voir, à sentir, à penser au public, très nombreux, qui rend hommage à l'excellence du travail artistique de la mise en scène,

du décor, et du jeu si complexe des actrices et des acteurs. La pièce permet aussi de sortir des murs du théâtre et de faire résonner bien au-delà la nécessité de dénoncer le sort de celles et ceux jugés dans des conditions expéditives, du sordide des cellules et salles d'audition de la garde à vue au dépôt des palais de justice, jusqu'à la salle d'audience où chaque opérateur judiciaire rejoue inlassablement sa partition. Celle de la déshumanisation.

Du théâtre à la mobilisation citoyenne

Rendre le théâtre au démos, lui restituer sa fonction subversive d'une justice qui, de catalyseur de la violence, en est devenue productrice. C'est tout l'objet du projet « Némé », qui se veut relier le spectacle vivant, les théâtres publics qui l'accueillent, les sections et fédérations de la Ligue, les groupes de travail et le bureau national, pour créer une mobilisation sociale visant à réduire le champ toujours plus expansif d'une procédure d'exception. Une expérience qui a déjà favorisé l'émergence d'observations de comparutions immédiates dans les tribunaux, pour restaurer le regard citoyen, contre-pouvoir institué par la publicité des débats, aux juges qui s'oublient trop souvent dans la banalisation de la maltraitance judiciaire. Une expérience qui pourrait s'étendre jusqu'aux travées de l'Assemblée nationale pour lutter contre une proposition de loi visant à étendre le champ des comparutions immédiates au mineur tout en supprimant l'atténuation de la peine, mesure de protection depuis feu l'ordonnance de 1945. D'Avignon à Rennes, La Roche-sur-Yon, Sartrouville, Saint-Brieuc, Lyon... jusqu'au théâtre de l'Odéon à Paris en mai 2025, où sera organisé le festival de « La passerelle », lieu et temps de débats et de performances. La langue du théâtre et celle du droit pourront se croiser et se décroiser avec l'ambition de remplacer l'urgence d'incarcérer à celle de vivre.

Arié Alimi, vice-président de la LDH



© SIMON GOSSELIN

« Il y a eu des dimensions très plastiques dans le travail, des moments où l'on se demande si l'on est dans une installation, dans une performance, avec un frottement entre le réel et la fiction très fort. »
 (L. de Sagazan)

jugés déjà en quelque sorte, et enfin un seul personnage ne bougeant pas de son siège, observant la salle, narrateur dont on comprend progressivement qu'il est le seul à ne pas être un comédien interprétant une histoire à partir d'observations du réel et qu'il témoigne de ce qu'il a vécu en ayant été condamné ?

La mise en espace s'est construite progressivement, à partir d'intuitions auxquelles il faut faire confiance, de beaucoup de tentatives, d'improvisations... Comme je suis la première spectatrice, je me laisse traverser par le spectacle et c'est ainsi que je l'agence, au gré des sensations, des émotions, des compréhensions. On discute beaucoup en revoyant les scènes, on en réécrit, on en enlève... Et puis il y a des images qui viennent, effets du passage à la Villa Médicis, avec des dimensions très plastiques dans le travail, des moments où l'on se demande si on est dans une installation, dans une performance, avec un frottement entre réel et fiction qui est très fort.

Je travaille beaucoup sur l'hétérotopie, théorisée par Foucault dans les années 1960, en voyant mes spectacles comme des contre-espaces et des contretemps, c'est-à-dire l'endroit où se passe non pas la représentation du réel mais un équivalent du réel. Ainsi, ce qu'on a travaillé avec Khalaf, que j'ai rencontré dans des cercles

de discussion avec d'anciens détenus, c'est un espace dans lequel il ne raconte pas son histoire. On est dans un acte de révolte: il commence en disant, voici la comparaison immédiate, d'habitude il n'y a personne dans la salle, là vous êtes très nombreux; je vais organiser un face-à-face entre vous, venus vous divertir, et la réalité de la justice de votre pays. Il est le seul dont on voit vraiment le visage, avec une dichotomie entre tout le système qu'il fait représenter, dont les personnages sont masqués (renvoyant aux liens antiques entre théâtre et justice), et sa décision finalement d'anéantir la comparaison immédiate par le silence en nous confrontant à son temps, qui ne se rattrape pas: huit ans d'emprisonnement décidés en seize minutes et vingt-quatre secondes!

Comme une « médiation équine », l'irruption d'un cheval qui va bousculer les dossiers du procureur est très spectaculaire. Est-ce qu'elle justifie la terre étalée sur le plateau ? Et pourquoi évoquez-vous par ailleurs un agencement de la scène comme une cathédrale ?

Sans relation avec le cheval, on est partis, avec Anouk Maugein, la scénographe, de ce qui s'appelle la justice foraine. Quand un tribunal n'est plus apte à recevoir des jugements, alors on le déplace dans d'autres lieux. Ça peut être des écoles, des

hôpitaux, sur la place du village, comme certains tribunaux populaires dans d'autres pays. C'est la première chose à laquelle on a pensé. Il y a aussi le côté cirque, c'est-à-dire vraiment farce, burlesque, et on a beaucoup travaillé sur le carnaval dans sa version moyenâgeuse avec un tiraillement entre la bouffonnerie et le réalisme social. Et puis il y a le côté primaire aussi de la terre, organique. C'est à la fois ce dans quoi la plupart des gens sont enterrés, et en même temps quelque chose de fécond, qui peut renaître de ses cendres. Et le chapiteau sous lequel se déroule le spectacle peut effectivement faire penser à une cathédrale, l'héritage judéo-chrétien étant encore très important dans la manière dont on perçoit le droit aujourd'hui, la notion de dette éternelle... Et c'est aussi un chapiteau pour la justice foraine, pour le cirque... ●

Propos recueillis par Philippe Laville, membre du comité national de la LDH

(8) Création monumentale installée en 2011 au Grand Palais qui a particulièrement impressionné par la sensation oppressante de la visite de l'intérieur du « monstre ».

(9) Prix du meilleur scénario au Festival de Cannes en 2014, où son réalisateur a déclaré qu'il « parle du sort de l'homme, pas seulement russe et pas seulement en Russie: la confrontation entre l'homme et l'Etat à tel ou tel niveau existe aux quatre coins de la planète ».